

Ce document liste de manière indicative et non exhaustive un ensemble de pratiques ou démarches agro-écologiques mobilisables par les entreprises agricoles. Cette liste d'action générique peut servir de source d'inspiration pour élaborer le plan de progrès (plan d'actions sur 5 ans). D'autres actions agro-écologiques non listées ici peuvent également alimenter le plan de progrès.

Ces actions génériques peuvent être reportées dans le plan de progrès où elles seront précisées en terme de modalités de mise en oeuvre (remplissage complet du tableau "Plan d'actions" : description et objectifs précis de l'action, indicateurs, calendrier de mise en oeuvre, coût, moyens et accompagnements mobilisés, accompagnateur, etc.).

Les pratiques et démarches sont regroupées par grands objectifs de l'agro-écologie. Des définitions sur certaines pratiques ou démarches sont également disponibles. Il convient de cliquer sur les +/- à gauche du tableau pour faire dérouler les différentes actions et leur définition.

PRATIQUES

Diversifier les productions dans le temps et dans l'espace

- Augmenter le nombre d'espèces dans la rotation la plus représentative de l'exploitation
Le choix de la rotation est un des leviers les plus importants pour le bon fonctionnement des systèmes de grandes cultures. Il peut se décliner selon plusieurs aspects et échelles : cultiver et alterner des espèces diverses ; cultiver des espèces aux périodes d'implantations variées ; allonger les temps de retour des cultures.
- Introduire des légumineuses dans l'assolement
- Augmenter le nombre d'espèces cultivées dans l'assolement
- Cultiver différentes variétés de la même espèce sur l'exploitation
- Alterner les types de cultures au sein d'une rotation (alterner des cultures aux dates d'implantation variées ; des familles de cultures différentes)
- Cultiver plusieurs espèces dans les couverts d'interculture
- Alterner les cultures sur une même parcelle (maraîchage, horticulture, pépinières)
- Pratiquer le sur-semis des prairies
Le sursemis est une technique visant à renforcer ou à compléter la flore existante d'une prairie permanente par une ou deux espèces sans détruire la végétation en place. Cette technique d'entretien de la prairie permet de maintenir un gazon fermé, productif, et empêche le développement d'adventices. Il est aussi possible de sursemmer des légumineuses qui amélioreront la qualité du fourrage et qui pourront restituer de l'azote aux graminées voisines. Le sursemis peut se réaliser à deux moments de l'année : soit au printemps, soit en fin d'été/ début d'automne. Un griffage du sol peut être nécessaire en amont.
- Avoir une ou des parcelle(s) en agroforesterie
L'agroforesterie désigne l'association d'arbres et de cultures ou d'animaux sur une même parcelle agricole, en bordure ou en plein champ. Il existe une grande diversité d'aménagements agroforestiers : alignements intra-parcellaires, haies, arbres émondés (trognons), arbres isolés, bords de cours d'eau (ripisylvies)... Cette question concerne spécifiquement l'agroforesterie intra-parcellaire. Les haies, ripisylvies... sont comptabilisés dans les questions spécifiques aux infrastructures agro-écologiques.
- Cultiver des mélanges d'espèces sur une même parcelle
1) Plantes compagnes (ou plantes de service) : espèces accompagnant une culture principale sur une partie significative de sa croissance et lui rendant des services (régulation des bioagresseurs, fourniture d'azote, ...). Par exemple : implantation d'un colza d'hiver en association avec un couvert géfil. Le couvert est détruit par le gel et seul le colza est finalement récolté. 2) Cultures associées : cultures cultivées simultanément sur une même parcelle et qui sont toutes deux exportées en fin de cycle.
- Implanter des légumineuses dans les enherbements des inter-rangs

Choisir une génétique végétale et animale adaptée

- Cultiver des variétés résistantes aux maladies
- Cultiver des variétés résistantes à la verse
La verse est un accident de végétation atteignant les céréales et les légumineuses, provoqué par la pluie, le vent ou une attaque de parasites et couchant les tiges au sol.
- Cultiver des variétés à fort pouvoir couvrant
Le fort pouvoir couvrant des variétés cultivées est un des critères qui peut être pris en compte, dans l'objectif d'obtenir une culture plus concurrentielle face aux adventices.
- Cultiver des variétés résistantes au stress hydrique
- Cultiver des variétés résistantes aux ravageurs
- Adapter le cheptel au milieu et au milieu et au contexte de production
- Etablir ou faire établir un bilan génétique du troupeau au moins une fois tous les 3 ans
Le bilan génétique permet de connaître les caractéristiques génétiques des troupeaux à travers les index de production, de fertilité, de santé et de morphologie. Il constitue ainsi un document de base pour situer le niveau génétique de l'élevage, sélectionner les reproducteurs, gérer les reformes et les accouplements... Il peut être fourni par l'organisme de conseil en élevage, l'organisme de sélection ou centre d'insémination.
- Etablir une stratégie de sélection valorisant la diversité des reproducteurs disponibles

Protéger et favoriser les auxiliaires et les pollinisateurs, et leurs habitats

- Implanter ou maintenir des infrastructures agro-écologiques sur son exploitation
Haies ou bandes boisées, arbres isolés, arbres alignés, groupes d'arbres, bosquets, surfaces boisées, bordures de champs, bandes tampons, bandes d'hectares le long des forêts, mares et fossés, parties de parcelles non accessibles.
- Avoir des éléments artificiels pouvant servir d'abris à la petite faune
Aménagements constitués par de l'existant (naturel ou artificiel) ou créés volontairement par l'agriculteur. On peut citer : gîtes, nichoirs, abris, perchoirs, etc.)
- Disposer de prairies permanentes ou de parcours
Prairie permanente : surface dans laquelle l'herbe ou d'autres plantes fourragères herbacées prédominent depuis cinq années révolues ou moins (définition PAC). Parcours : 1) surfaces à couvert végétal spontané présentes dans des milieux pédoclimatiques difficiles. Elles sont peu ou pas mécanisables et leur valorisation se fait par le pâturage des animaux (pastoralisme), 2) parcelles enherbées auxquelles les vaches ou porcs ont accès depuis leurs bâtiments d'élevage.
- Prendre en compte la préservation des auxiliaires et des pollinisateurs dans les pratiques d'entretien des zones non cultivées
- Avoir des bandes enherbées entre les rangs et les allées des cultures pérennes
- Recourir à des méthodes non-chimiques de lutte biologique, mécanique ou physique contre les bio-agresseurs
- Raisonner la largeur des parcelles
- Privilégier des espèces mellifères sur son exploitation
Liste d'espèces mellifères : Ailserie torminal, arbres fruitiers (arboriculture exclue), aubépine, bourdaine, caméline, colza, cornouiller sanguin, érable champêtre, fenugrec, féverole, gesse cultivée, lentille noire, lierre, lin, lotier corniculé, lupin bleu, luzerne, minette, moha, moutarde blanche, moutarde brune, mélilot blanc, mélilot jaune, minette, navette fourragère, niger, phacélie, noisetier, poirier sauvage, pois, prunier, radis chinois, radis fourrager, sainfoin, sarrasin, saule marsault, sorgho, sulla décorquée, tilleul, tournesol, trèfle d'Alexandrie, trèfle hybride, trèfle d'incarnat, trèfle, vesce.
- Avoir des enherbements diversifiés dans les inter-rangs et les allées
- Préférer des insecticides à faible toxicité pour les auxiliaires et les pollinisateurs
- Prendre en compte l'impact des bâtiments de l'exploitation sur les milieux et les paysages
- Mettre en place des plantes relais
Les plantes relais sont des sources d'abris et de nourriture pour les auxiliaires de culture. Positionnées à proximité des cultures (bandes fleuries, plantes isolées, ...), elles vont permettre d'attirer les auxiliaires, de maintenir leurs populations à un niveau important, et ainsi de favoriser les régulations naturelles.

Limiter le recours à la lutte chimique et pratiquer la lutte intégrée

- Utiliser des outils de raisonnement des traitements phytosanitaires
- Adapter les dates de semis pour lutter contre les bio-agresseurs
L'adaptation de la date de semis peut contribuer à éviter les périodes de plus forte sensibilité par rapport aux attaques de certains ennemis des cultures. Celle-ci doit donc tenir compte de la biologie des ennemis mais également des capacités de la plante cultivée à tolérer la nouvelle date de semis en fonction de sa biologie et du sol sur lequel elle est implantée. Le contexte pédoclimatique a donc une incidence non négligeable sur la possibilité d'adaptation de la date de semis. Enfin, la disponibilité matérielle (équipements) et humaine (main d'œuvre) d'effectuer ou non cette adaptation est également un facteur limitant. Cette solution peut être envisagée dans de nombreuses situations. Il est important néanmoins d'effectuer une analyse du risque dans la région et sur la parcelle concernée car la modification de la date de semis peut contribuer à sensibiliser la plante à d'autres bio-agresseurs.
- Adapter la densité de semis pour lutter contre les bio-agresseurs
- Allonger la rotation pour améliorer la résilience vis-à-vis des bio-agresseurs
L'allongement de la rotation est en grandes cultures un levier important pour l'augmentation de sa résilience vis-à-vis des bio-agresseurs. La diversification de la rotation, avec l'introduction de nouvelles espèces annuelles, ou l'introduction d'espèces pluriannuelles sont ainsi des leviers mobilisables.

<ul style="list-style-type: none"> o Diversifier les espèces ou variétés cultivées dans l'espace o Alternier dans le temps les espèces cultivées sur une même parcelle o Cultiver des variétés résistantes aux maladies o Nettoyer le matériel en cas d'enherbement excessif ou de contamination parasitaire o Nettoyer et désinfecter régulièrement les locaux o Désinfecter l'eau utilisée pour les cultures sous-abris et hors sol o Préférer la solarisation comme technique de désinfection <ul style="list-style-type: none"> <i>Il s'agit d'une technique de désinfection des sols réalisée par la pose de films plastiques transparents sur un sol gorgé d'eau. Le rayonnement solaire est transmis au sol et concentré par le film plastique, et l'eau contenue dans le sol permet une meilleure transmission de la chaleur en profondeur.</i> o Pratiquer une destruction mécanique (ou pâturée) des CIPAN et des cultures non exportées <ul style="list-style-type: none"> <i>De nombreuses techniques alternatives au chimique existent pour détruire les couverts d'interculture ou les cultures non exportées, en voici quelques exemples :</i> - Rouler les couverts végétaux pendant la période d'interculture - Broyer les couverts végétaux d'interculture - Détruire les couverts d'interculture grâce au scalpeur - Implanter des espèces gélives en interculture - Pratiquer le pâturage des couverts et des renouées o Favoriser des traitements localisés pour réduire l'usage des produits phytosanitaires o Adapter la stratégie de lutte phytosanitaire à la pression parasitaire et au stade de développement de la culture o Tenir compte de l'état sanitaire des semences <ul style="list-style-type: none"> o Cultiver des variétés résistantes aux ravageurs o Cultiver des variétés résistantes à la verse <ul style="list-style-type: none"> <i>La verse est un accident de végétation atteignant les céréales et les légumineuses, provoqué par la pluie, le vent ou une attaque de parasites et couchant les tiges au sol.</i> o Cultiver des variétés à fort pouvoir couvrant <ul style="list-style-type: none"> <i>Le fort pouvoir couvrant des variétés cultivées est un des critères qui peut être pris en compte, dans l'objectif d'obtenir une culture plus concurrentielle face aux adventices.</i> o Cultiver différentes variétés de la même espèce sur une parcelle o Régler son matériel o Aller régulièrement dans les parcelles pour faire des observations de terrain o Préférer la pulvérisation face par face ou en confiné en viticulture o Pratiquer des techniques de faux-semis ou du désherbage par occultation pour réduire la pression adventice <ul style="list-style-type: none"> <i>La technique du faux-semis vise à favoriser la levée des adventices afin de les détruire précocement avant de semer ou de planter la culture principale. Cette technique est basée sur une préparation classique du sol pour la destruction des plantules d'adventices (par un désherbage mécanique, thermique ou chimique). Ainsi, le stock semencier d'adventices est diminué et des économies d'herbicides sélectifs de la culture peuvent être réalisées (applications retardées ou évitées, dosages réduits).</i> <i>Le désherbage par occultation consiste à détruire les adventices en les masquant du soleil par une taille, bâche ou mulch opaque.</i> o Proscrire l'utilisation d'herbicide de synthèse o Raisonner les pratiques de récolte o Pratiquer couramment l'écimage <ul style="list-style-type: none"> <i>Dans la pratique de l'écimage, on exploite la différence de hauteur entre la culture et les adventices pour couper les inflorescences de ces dernières, ce qui empêche la production de graines et leur propagation dans la culture.</i> o Pratiquer couramment le désherbage o Ne pas utiliser d'herbicide pour détruire le couvert en cas de retournement des prairies temporaires o Utiliser le travail du sol, notamment en inter-cultures, pour réduire la pression des bio-agresseurs
<p>Utiliser des méthodes biologiques et/ou physiques de lutte contre les bio-agresseurs</p> <ul style="list-style-type: none"> o Pratiquer couramment le désherbage mécanique o Utiliser des techniques mécaniques, manuelles ou des produits de biocontrôle pour les opérations de régulation de la végétation o Mettre en place des méthodes de confusion sexuelle <ul style="list-style-type: none"> <i>La confusion sexuelle est une méthode qui consiste à perturber le comportement d'un insecte mâle lors de la recherche de la femelle de même espèce ou moment de la période d'accouplement. Cette méthode s'appuie sur la diffusion dans l'air de molécules de synthèses (dénommées phéromones sexuelles) qui imitent les molécules naturelles émises par les femelles pour attirer les mâles. Cette technique peut être utilisée sur de nombreuses cultures : vignes, pommes, prunes, maïs.</i> o Avoir recours à la lutte biologique et/ou utiliser des produits de bio-contrôle <ul style="list-style-type: none"> <i>La lutte biologique et le biocontrôle sont des moyens alternatifs permettant de gérer les bioagresseurs. On peut ainsi distinguer :</i> - La lutte biologique par conservation, qui consiste en la protection des auxiliaires impliqués dans les régulations naturelles - La lutte biologique par inondation, qui consiste en la réalisation de lâchers d'auxiliaires des cultures - La lutte biologique par l'utilisation de microorganismes - L'utilisation de produits phytopharmaceutiques de biocontrôle - L'utilisation de stimulateurs de défense des plantes - L'utilisation de substances de base - L'utilisation de oïdées o Mettre en place des plantes ou des bandes de plantes répulsives ou attractives pour les ravageurs o Mettre en place des couverts au sol, sur la ligne de plantation ou en surface des parcelles de jeunes plants o Prendre des mesures prophylactiques pour briser le cycle des ravageurs, maladies et adventices <ul style="list-style-type: none"> <i>La prophylaxie désigne l'ensemble des actions visant à prévenir l'apparition ou la propagation d'une maladie ou d'un ravageur dans une culture. Les pratiques ainsi mises en oeuvre peuvent être très diverses et utilisables à différents moments du cycle cultural. On peut citer par exemple les techniques suivantes :</i> - Gérer les résidus de cultures, potentiellement hôtes de bioagresseurs, en grandes cultures et productions légumières. - Gérer les tas de déchets végétaux. - Gérer la litière foliaire en arboriculture. o Mettre en place des plantes relais <ul style="list-style-type: none"> <i>Les plantes relais sont des sources d'abris et de nourriture pour les auxiliaires de culture. Positionnées à proximité des cultures (bandes fleuries, plantes isolées,...), elles vont permettre d'attirer les auxiliaires, de maintenir leurs populations à un niveau important, et ainsi de favoriser les régulations naturelles.</i>
<p>Gérer de façon pertinente la fertilisation minérale et organique</p> <ul style="list-style-type: none"> o Analyser l'azote minéral dans le sol en début de culture et en début de campagne pour évaluer la disponibilité des éléments minéraux et ajuster les apports en conséquence o Réaliser des mesures de reliquats azotés en période de début drainage (automne) <ul style="list-style-type: none"> <i>Le reliquat azoté est la mesure de la quantité d'azote minéral disponible dans le sol à un moment donné.</i> o Adapter la fertilisation minérale en tenant compte des besoins des cultures et/ou des apports de fertilisants organiques o Raisonner les apports d'engrais de manière pluri-annuelle en fonction des besoins des cultures pérennes o Réaliser un plan prévisionnel de fumure <ul style="list-style-type: none"> <i>Le plan prévisionnel de fumure (PPF) est obligatoire et doit être réalisé avant les premiers apports d'azote.</i> <i>Il s'agit d'un tableau où sont notés : le rendement prévisionnel (moyenne des cinq dernières années), la dose prévisionnelle azotée et la gestion de l'inter-culture après récolte.</i> o Effectuer chaque année un bilan d'azote apparent sur l'exploitation <ul style="list-style-type: none"> <i>Le bilan apparent des minéraux consiste à comparer le flux d'azote entrant dans l'exploitation avec le flux qui en sort.</i> o Apporter des produits organiques en substitution aux engrais minéraux <ul style="list-style-type: none"> <i>Fumiers, fientes, lisiers, digestats, boues, composts, etc.</i> o Apporter des matières organiques amendantes en substitution aux engrais minéraux <ul style="list-style-type: none"> <i>Matières organiques amendantes = matières organiques stables, à minéralisation prolongée : composts, engrais organiques à base végétale, etc.</i> o Pratiquer le retour au sol du bois de taille et des sarments o Fractionner les apports d'engrais en fonction des besoins des cultures o Introduire des légumineuses pour bénéficier d'apports d'azote o Couvrir le sol pendant les inter-cultures avec des CIPAN et/ou des cultures dérobées <ul style="list-style-type: none"> <i>La couverture du sol pendant l'interculture peut être utile pour répondre à différents objectifs :</i> - Capturer de l'azote en période hivernale afin d'en limiter les pertes - Améliorer la fertilité chimique du sol (= améliorer le cycle des éléments nutritifs) - Favoriser et attirer les auxiliaires - Avoir un effet allélopathique ou biocide o Raisonner la fertilisation des prairies en fonction du mode de récolte, des apports directs des animaux et du rendement attendu o Bénéficier des reliquats d'azote en retournant les prairies temporaires au printemps o Utiliser des outils et/ou des méthodes pour le pilotage de la nutrition en cours de culture o Implanter des légumineuses dans les enherbements des inter-rangs o Pratiquer l'échange paille-fumier avec d'autres exploitations du même territoire

Etre autonome pour l'alimentation des animaux

- o Produire au maximum les fourrages sur son exploitation et/ou à proximité
- o Produire des céréales pour l'alimentation des animaux sur son exploitation et/ou à proximité
- o Ajuster la distribution de l'aliment à chaque individu ou chaque lot/bande d'individus
- o Utiliser des co-produits d'industries proches
- o Mettre en oeuvre des techniques qui prolongent la pousse de l'herbe
- o Produire des protéines pour l'alimentation azotée des animaux sur son exploitation et/ou à proximité
- o Analyser les fourrages pour optimiser la complémentarité et l'équilibre des rations

Mettre en oeuvre une protection sanitaire intégrée des animaux

- o Tenir à jour un carnet de suivi des événements sanitaires des animaux et en déduire un protocole de soin
- o Raisonner l'élevage pour éviter l'apparition de maladies chez les animaux
- o Prendre des mesures de bio-sécurité
 - o *On entend par biosécurité, l'ensemble des mesures prises pour protéger l'élevage de l'introduction de nouveaux agents infectieux : barrières sanitaires, qualité de l'eau, lutte contre les rongeurs, les ténébrions, les mouches, etc.*
- o Mettre en place des mesures afin de prévenir les risques sanitaires liés aux mouvements des animaux
- o Alterner l'élevage de différentes espèces de volailles dans un même bâtiment
- o Entretien l'exploitation et les bâtiments d'élevage de manière à éviter l'introduction et la prolifération des pathogènes
- o Concevoir et rénover les bâtiments d'élevage de manière à intégrer la gestion de la santé dans les pratiques quotidiennes d'élevage
 - o *Exemples : intégrer le principe de la marche en avant dans la conception du bâtiment (entrées différentes des sorties, éviter le croisement des circuits de circulation des camions d'aliments, d'équarrissage, de livraisons d'animaux), prévoir des aires bétonnées pour les entrées et sorties du bâtiments, équiper les bâtiments d'un sas sanitaire fonctionnel (lavabo avec savon et eau, séparation physique zone sale, zone propre), choisir des matériaux lisses et non poreux pour le sas sanitaire, prévoir un système d'évacuation des eaux de pluies autour du bâtiment pour éviter leur stagnation, etc.*
- o Pratiquer la vaccination et respecter les protocoles vaccinaux
- o Observer quotidiennement le comportement des animaux en étant attentif aux problèmes sanitaires
- o Être équipé de matériels d'alimentation et d'abreuvement adaptés à l'espèce élevée et de capteurs permettant le suivi fin des paramètres techniques du lot
- o En curatif, limiter l'utilisation des antibiotiques
- o Vérifier la qualité de l'eau en début et en fin de chaîne
- o Effectuer tous les ans une analyse physico-chimique et/ou bactériologique de l'eau de boisson
- o En préventif, utiliser des traitements ou des pratiques complémentaires aux traitements médicamenteux
- o En préventif, utiliser des probiotiques, prébiotiques et autres additifs
 - o *Les probiotiques sont des mélanges de micro-organismes vivants (levures, bactéries lactiques) qui, administrés par voie orale, sont favorables à la santé de l'animal, en ayant un impact sur leur flore intestinale.*
 - o *Les prébiotiques sont des aliments et additifs (sucres, vitamines, oligoéléments...) qui favorisent la croissance ou l'activité des bactéries intestinales ou du rumen, et qui sont bénéfiques à la santé des animaux.*
- o En curatif, privilégier les traitements complémentaires aux traitements médicamenteux

Economiser l'énergie et en particulier les énergies fossiles et produire directement de l'énergie

- o Utiliser des bâtiments et des équipements économes en énergie
 - o *Cette question concerne les aménagements qui touchent aux postes de dépense importante comme le chauffage, la climatisation... (isolation, échangeurs, pré-refroidisseurs...). L'éclairage (ampoules basse consommation) n'est pas pris en compte (gains et engagement minimes par rapport aux efforts et à leurs résultats sur les autres postes).*
- o Surveiller les consommations des bâtiments de l'exploitation grâce à des compteurs d'électricité et/ou de gaz spécifiques
- o Maximiser la surface accessible au pâturage
- o Pratiquer le pâturage autant que possible
- o Optimiser l'énergie consommée par les systèmes de ventilation et de régulation dans les bâtiments d'élevage et les serres, en les vérifiant régulièrement et en s'assurant de leur bon fonctionnement
- o Optimiser l'énergie consommée par les systèmes de chauffage et les échangeurs de chaleur dans les bâtiments d'élevage et les serres, en les vérifiant régulièrement et en s'assurant de leur bon fonctionnement
- o Recycler les déchets de l'agrofourniture via un réseau de collecte ou une opération agréée
 - o *Les déchets de l'agrofourniture sont les déchets issus du matériel et des produits utilisés pour l'activité de l'exploitation. Ils comprennent principalement les emballages (bidons, sacs plastiques, autres emballages...), les produits non utilisables (produits phytopharmaceutiques...) et les plastiques usagés (couvertures de tunnels, films d'ensilage et d'enrubannage, ficelles, filets...).*
- o Utiliser des bâtiments et des équipements producteurs d'énergie
- o Pratiquer la méthanisation dans un cadre individuel ou collectif
- o Pratiquer des techniques de sans-labour ou de travail superficiel du sol
- o Récupérer l'énergie dégagée par les bâtiments d'élevage ou l'activité de l'exploitation

Economiser la ressource en eau

- o Cultiver des variétés résistantes au stress hydrique
- o Utiliser un compteur d'eau pour surveiller les consommations
- o Utiliser des outils d'aide à la décision pour le raisonnement des stratégies et la conduite de l'irrigation
- o Respecter les bonnes pratiques d'irrigation
- o Utiliser de l'eau provenant d'un stockage pour l'irrigation afin d'éviter de puiser dans le milieu en période d'étiage
 - o *La période d'étiage est la période durant laquelle les cours d'eau sont au plus bas. Dans la plupart des régions, les dates de la période d'étiage de l'année sont définies par arrêté préfectoral.*
- o Récupérer, traiter et recycler les eaux d'irrigation des cultures hors sol
- o Echelonner les semis avec des précocités différentes et adaptées
- o Adapter la rotation des cultures et la présence des couverts à la disponibilité en eau du territoire pour diminuer les besoins d'irrigation
- o Contrôler régulièrement l'intégrité du réseau d'irrigation et supprimer les fuites
- o Rechercher et supprimer systématiquement les fuites dans les bâtiments d'élevage et les prairies
- o Recycler les eaux de pluie et/ou les eaux blanches pour nettoyer les quais de la salle de traite
- o Intégrer la facilité de lavage lors de la conception des bâtiments
- o Entretien des abreuvoirs et contrôler régulièrement leur bon fonctionnement
- o Mettre en place des couverts au sol, sur la ligne de plantation ou en surface des parcelles de jeunes plants
- o Utiliser des ressources alternatives en eau
- o Utiliser des systèmes d'abreuvement économes en eau

Préserver le sol de l'érosion et du lessivage

- o Rechercher une couverture maximale du sol en période hivernale
- o Privilégier une implantation perpendiculaire à la pente pour les cultures annuelles
- o Adapter l'implantation des cultures pérennes en fonction du risque d'érosion des sols
- o Avoir des bandes enherbées entre les rangs et les allées des cultures pérennes
- o Pratiquer des techniques de sans-labour ou de travail superficiel du sol
- o Maintenir ou augmenter les surfaces en prairies
- o Eviter les interventions sur des sols humides
- o Eviter le passage de matériel trop lourd sur les parcelles et/ou utiliser des équipements permettant de limiter le tassement
- o En cas de risque d'érosion, mettre en place des aménagements en amont et en aval des parcelles

Maintenir et enrichir le sol en matière organique

- o Apporter des produits organiques en substitution aux engrais minéraux
- o Rechercher une couverture maximale du sol en période hivernale
- o Connaître la structure des sols et leur activité biologique
- o Bénéficier des reliquats d'azote en retournant les prairies temporaires au printemps
- o Restituer les résidus de culture à la parcelle
- o Pratiquer le retour au sol des bois de taille et des sarments
- o Apporter des matières organiques amendantes en substitution aux engrais minéraux
- o Tenir compte de la nature de la matière organique apportée
- o Valoriser les menues-pailles
- o Avoir des bandes enherbées entre les rangs et les allées des cultures pérennes
- o Pratiquer des techniques de sans-labour ou de travail superficiel du sol
- o Réaliser un plan d'analyse de terre sur 5 ans

<ul style="list-style-type: none"> o Intégrer des prairies dans les rotations
<p>Limiter les émissions de gaz à effet de serre, d'ammoniac, de polluants atmosphériques et d'odeurs</p> <ul style="list-style-type: none"> o Pratiquer le pâturage autant que possible o Maximiser la surface accessible au pâturage o Enfouir les produits organiques épandus le plus rapidement possible après épandage ou directement lors de l'application grâce à un matériel adapté o Adapter la fertilisation minérale en tenant compte des besoins des cultures et des apports de fertilisants organiques o Pratiquer l'alimentation multiphase o Pratiquer des techniques de sans-labour ou de travail superficiel du sol o Avoir des bâtiments d'élevage équipés pour limiter les émissions d'ammoniac o Avoir des ouvrages de stockage des effluents d'élevage équipés pour limiter les émissions d'ammoniac o Mettre en oeuvre des pratiques d'élevage qui limitent les émissions d'ammoniac o Épandre les lisiers de façon localisée avec des pendillards ou des injecteurs/enfouisseurs o Adapter les rations des animaux pour réduire les émissions de méthane et de dioxyde d'azote entériques o Avoir des bâtiments d'élevage équipés pour limiter les émissions de poussières
<p>Maîtriser les risques de pollution des eaux</p> <ul style="list-style-type: none"> o Utiliser des dispositifs de prévention des pollutions ponctuelles o Avoir des bandes tampons permettant d'intercepter les ruissellements o Effectuer un diagnostic parcellaire pour identifier les écoulements des eaux de ruissellement et donc l'export de substances actives phytopharmaceutiques résiduelles vers les milieux aquatiques o Couvrir le sol pendant les inter-cultures avec des CIPAN et/ou des cultures dérobées o Bénéficier des reliquats d'azote en retournant les prairies temporaires au printemps o Avoir des bandes enherbées entre les rangs et les allées des cultures pérennes o Mettre en place des techniques ou dispositifs qui interceptent ou piègent les ruissellements (bandes tampons le long des cours d'eau, bandes enherbées ou florables en bordure de parcelles, talus...) o Recourir à des méthodes non-chimiques de lutte biologique, mécanique ou physique contre les bio-agresseurs o Utiliser des techniques efficaces permettant de limiter les émissions de produits phytosanitaires dans le milieu (équipement GPS avec coupure de rampes, buses anti-dérives et ou/ou buses de gros calibre, pulvérisation confinée en viticulture...) o Utiliser un système spécifique pour l'épandage des engrais en bordure de parcelles o Recycler les eaux blanches, brunes et/ou vertes de l'élevage <ul style="list-style-type: none"> Les eaux blanches sont les eaux issues du nettoyage du matériel de traite et de stockage du lait ; Les eaux vertes sont les eaux issues du nettoyage des quais de traite ; Les eaux brunes sont les eaux issues des aires non couvertes de parcours ou d'attente des animaux, souillées régulièrement par ces animaux. o Récupérer, traiter et recycler les eaux d'irrigation des cultures hors sol o Utiliser des phosphates hautement digestibles et des phytasses dans l'alimentation des monogastriques o Mettre en place des mesures pour éviter la dégradation des berges et/ou de la qualité de l'eau, dans le cas d'abreuvement direct dans les cours d'eau
<p>Améliorer les conditions d'élevage</p> <ul style="list-style-type: none"> o Disposer d'un espace pour isoler un animal ou un lot d'animaux malades o Pratiquer le pâturage autant que possible o Maximiser la surface accessible au pâturage o En cas d'écornage, privilégier l'intervention au plus jeune âge et, dans tous les cas, utiliser des techniques de gestion de la douleur adaptées à l'âge et au type d'animaux o Disposer d'équipements de contention adaptés pour éviter les blessures des animaux et minimiser le stress lors des interventions o Assurer une litière de qualité correcte aux animaux o Observer quotidiennement le comportement des animaux en étant attentif aux problèmes sanitaires o Disposer d'un bâtiment avec un système de brumisation

DEMARCHES

<p>Diffuser les enjeux et les leviers de l'agro-écologie</p> <ul style="list-style-type: none"> o Interroger sur l'agro-écologie o Identifier le ou le(s) enjeu(x) de son territoire et de son exploitation pour le(s)quel(s) l'agro-écologie peut être une réponse o Identifier le(s) levier(s) à l'adoption d'un système plus agro-écologique o Identifier le(s) frein(s) à l'adoption d'un système plus agro-écologique o Connecter le savoir académique avec le savoir du terrain o Mettre en réseau les acteurs de la recherche
<p>Se former et s'informer sur l'agro-écologie et ses principes</p> <ul style="list-style-type: none"> o S'informer sur l'agro-écologie via internet ou des revues o Participer à des réunions techniques abordant les leviers de l'agro-écologie o Suivre des formations en lien avec les principes et les leviers de l'agro-écologie
<p>S'évaluer</p> <ul style="list-style-type: none"> o Réaliser un (des) diagnostic(s) sur un enjeu spécifique o Réaliser un (des) diagnostic(s) via des méthodes multi-critères o Soumettre son diagnostic à un regard extérieur (accompagnement individuel ou dans un groupe)
<p>Avoir une réflexion et une action stratégiques allant dans le sens de l'agro-écologie</p> <ul style="list-style-type: none"> o Tester des changements de pratiques (essai) o Etre engagé(e) dans une Mesure Agroenvironnementale et Climatique (MAEC) o Prendre des mesures spécifiques lors des interventions sur des parcelles à proximité de lieux accueillant un public sensible o Prendre des mesures spécifiques lors des interventions sur des parcelles à proximité d'habitations o S'engager dans des démarches de certification agro-écologique o Avoir recours à un accompagnement stratégique <ul style="list-style-type: none"> o Mobiliser de nouvelles technologies ou techniques au service de nouvelles pratiques o Améliorer faiblement l'efficacité par modification (de pratiques, procédés, procédures...) ou substitution (de pratiques, procédés, procédures, produits, services) o Améliorer moyennement l'efficacité par modification (de pratiques, procédés, procédures...) ou substitution (de pratiques, procédés, procédures, produits, services) o Améliorer fortement l'efficacité par reconception du système o Fonctionner en mode projet, méthode fédératrice gage de résultats
<p>Agir collectivement au sein des filières et dans des territoires pour avancer dans un projet agro-écologique</p> <ul style="list-style-type: none"> o Oeuvrer à de nouveaux débouchés cohérents avec une mise en oeuvre d'un système d'exploitation agro-écologique o Echanger sur ses pratiques et ses initiatives avec d'autres acteurs agricoles o Avoir des échanges et entretenir de bonnes relations avec les agriculteurs voisins o Participer à des projets collectifs ou à des réseaux <ul style="list-style-type: none"> GIEE (groupement d'intérêt économique et environnemental) ; groupe 3D 000 ; RAD-CIVAM ; DEPHY ; FARRE ; CETA ; GEDA ; etc. o S'engager dans des démarches de qualité « produits » <ul style="list-style-type: none"> Exemples : AOP, IGP, Label rouge, marques privées, chartes de production et de commercialisation, ... o Formaliser un partenariat dans une démarche collective en incluant un institut technique (ou équivalent), un établissement d'enseignement (agricole, supérieur) ou des structures de recherche ou de transfert o Inclure les bénéficiaires finaux dans le partenariat et les impliquer dans les instances de gouvernance du projet o Diffuser et partager ses pratiques et ses initiatives avec des acteurs non-agricoles, notamment le grand public



Région
Hauts-de-France

OBJECTIFS ADDITIONNELS

Obligation de progression minimale pour au moins 2 indicateurs



Thématique environnementale	Code objectif	Objectif additionnel au choix	Détail de l'indicateur à calculer en début et en fin d'engagement	Unité de l'indicateur	Progression minimale à atteindre en 5 ans	Modalité de contrôle	Pièces justificatives (concernant l'année 1 et l'année 5 permettant le calcul de la progression, pièces à conserver en cas de contrôle sur place)	A COMPLETER PAR LE BÉNÉFICIAIRE (Minimum 4 objectifs additionnels à calculer)		Progression entre année 1 et année 5 (%) <small>(A comparer avec la progression minimale à atteindre en 5 ans)</small>
								Calcul indicateur initial	Calcul indicateur final	
Protéger et favoriser la biodiversité fonctionnelle (les auxiliaires, les pollinisateurs et leurs habitats)	B1	Augmentation de la part de surface en prairies permanentes dans la SAU	Surface en prairies permanentes / SAU	%	Augmentation de 5 %	Indicateurs de résultats additionnels Administratif et sur place : sur pièces. Vérification du calcul des indicateurs Sur place : sur pièces.	Déclarations PAC disponibles au moment du calcul. Rapports de diagnostics (initial et final) précisant le résultat de l'indicateur et le pourcentage de progression entre l'état initial et l'état final.			
Protéger et favoriser la biodiversité fonctionnelle (les auxiliaires, les pollinisateurs et leurs habitats)	B2	Réduction de la pression du pâturage	Nombre d'UGB / Surface en prairie	UGB/ha	Réduction de 5 %	Indicateurs de résultats additionnels Administratif et sur place : sur pièces. Vérification du calcul des indicateurs Sur place : sur pièces.	Déclarations PAC et registres d'élevage disponibles au moment du calcul. Rapports de diagnostics (initial et final) précisant le résultat de l'indicateur et le pourcentage de progression entre l'état initial et l'état final.			
Protéger et favoriser la biodiversité fonctionnelle (les auxiliaires, les pollinisateurs et leurs habitats)	B3	Augmentation du linéaire de haies ou d'arbres alignés par ha de SAU	Nombre de mètres linéaires de haies ou d'arbres alignés / SAU	ml/ha	Augmentation de 5 %	Indicateurs de résultats additionnels Administratif et sur place : sur pièces. Vérification du calcul des indicateurs Sur place : sur pièces.	Déclarations PAC disponibles au moment du calcul. Rapports de diagnostics (initial et final) précisant le résultat de l'indicateur et le pourcentage de progression entre l'état initial et l'état final.			
Protéger et favoriser la biodiversité fonctionnelle (les auxiliaires, les pollinisateurs et leurs habitats)	B4	Augmentation de la part de la surface en agroforesterie dans la SAU	Surface en agroforesterie / SAU	%	Augmentation de 15 %	Indicateurs de résultats additionnels Administratif et sur place : sur pièces. Vérification du calcul des indicateurs Sur place : sur pièces.	Déclarations PAC disponibles au moment du calcul. Rapports de diagnostics (initial et final) précisant le résultat de l'indicateur et le pourcentage de progression entre l'état initial et l'état final.			
Protéger et favoriser la biodiversité fonctionnelle (les auxiliaires, les pollinisateurs et leurs habitats)	B5	Augmentation de la part de la SAU non traitée en insecticides	Surface non traitée en insecticides / SAU (%)	%	Augmentation de 20 %	Indicateurs de résultats additionnels Administratif et sur place : sur pièces. Vérification du calcul des indicateurs Sur place : sur pièces.	Cahiers d'enregistrement des pratiques phytosanitaires permettant de procéder au calcul. Rapports de diagnostics (initial et final) précisant le résultat de l'indicateur et le pourcentage de progression entre l'état initial et l'état final.			
Protéger et favoriser la biodiversité fonctionnelle (les auxiliaires, les pollinisateurs et leurs habitats)	B6	Augmentation du nombre d'espèces cultivées	Nombre d'espèces cultivées	espèces	Augmentation de 2 espèces	Indicateurs de résultats additionnels Administratif et sur place : sur pièces. Vérification du calcul des indicateurs Sur place : sur pièces.	Déclarations PAC disponibles au moment du calcul. Rapports de diagnostics (initial et final) précisant le résultat de l'indicateur et le pourcentage de progression entre l'état initial et l'état final.			

Protéger et favoriser la biodiversité fonctionnelle (les auxiliaires, les pollinisateurs et leurs habitats)	B7	Augmentation du nombre de variétés cultivées	Nombre annuelle de variétés cultivées	variétés	Augmentation de 5 variétés	Indicateurs de résultats additionnels Administratif et sur place : sur pièces. Vérification du calcul des indicateurs Sur place : sur pièces.	Listes des variétés cultivées dans un cahier d'enregistrement. Rapports de diagnostics (initial et final) précisant le résultat de l'indicateur et le pourcentage de progression entre l'état initial et l'état final.			
Protéger et favoriser la biodiversité fonctionnelle (les auxiliaires, les pollinisateurs et leurs habitats)	B8	Augmentation du nombre de races menacées élevées au sein de l'exploitation	Nombre de races menacées élevées au sein de l'exploitation (liste des races de la MAEC Protection des Races Menacées, minimum 5 UGB pour chaque race)	races	Une race supplémentaire	Indicateurs de résultats additionnels Administratif et sur place : sur pièces. Vérification du calcul des indicateurs Sur place : sur pièces.	Registres d'élevage disponibles au moment du calcul. Rapports de diagnostics (initial et final) précisant le résultat de l'indicateur et le pourcentage de progression entre l'état initial et l'état final.			
Réduire le recours à la lutte chimique et pratiquer la lutte intégrée	E1	Réduction de l'IFT Herbicides de l'exploitation (IFT = Indicateur de Fréquence de Traitement) <u>Indicateur à choisir uniquement si l'objectif principal choisi n'est pas "Stratégie Phytosanitaire"</u>	IFT Herbicides calculé sur toute l'exploitation. Méthodologie de calcul de l'IFT en annexe 1 de l'appel à projets.	IFT	Réduction de 15 %	Indicateurs de résultats additionnels Administratif et sur place : sur pièces. Vérification du calcul des indicateurs Sur place : sur pièces.	Cahiers d'enregistrement des pratiques phytosanitaires permettant de procéder au calcul. Rapports de diagnostics (initial et final) précisant le résultat de l'indicateur et le pourcentage de progression entre l'état initial et l'état final.			
Réduire le recours à la lutte chimique et pratiquer la lutte intégrée	E2	Réduction de l'IFT Hors Herbicides de l'exploitation (IFT = Indicateur de Fréquence de Traitement) <u>Indicateur à choisir uniquement si l'objectif principal choisi n'est pas "Stratégie Phytosanitaire"</u>	IFT Hors Herbicides calculé sur toute l'exploitation. Méthodologie de calcul de l'IFT en annexe 1 de l'appel à projets.	IFT	Réduction de 15 %	Indicateurs de résultats additionnels Administratif et sur place : sur pièces. Vérification du calcul des indicateurs Sur place : sur pièces.	Cahiers d'enregistrement des pratiques phytosanitaires permettant de procéder au calcul. Rapports de diagnostics (initial et final) précisant le résultat de l'indicateur et le pourcentage de progression entre l'état initial et l'état final.			
Réduire le recours à la lutte chimique et pratiquer la lutte intégrée	E3	Augmentation de la part de surface non traitée dans la SAU	Surface non traitée / SAU	ha	Augmentation de 10 %	Indicateurs de résultats additionnels Administratif et sur place : sur pièces. Vérification du calcul des indicateurs Sur place : sur pièces.	Cahiers d'enregistrement des pratiques phytosanitaires permettant de procéder au calcul. Rapports de diagnostics (initial et final) précisant le résultat de l'indicateur et le pourcentage de progression entre l'état initial et l'état final.			
Gérer de façon pertinente la fertilisation et réduire l'usage d'engrais minéraux	E4	Augmentation de la part de légumineuses cultivées dans la SAU	Surface cultivée en légumineuses / SAU	%	Augmentation de 20 %	Indicateurs de résultats additionnels Administratif et sur place : sur pièces. Vérification du calcul des indicateurs Sur place : sur pièces.	Déclarations PAC disponibles au moment du calcul. Rapports de diagnostics (initial et final) précisant le résultat de l'indicateur et le pourcentage de progression entre l'état initial et l'état final.			
Gérer de façon pertinente la fertilisation et réduire l'usage d'engrais minéraux	E5	Réduction du solde de la balance globale azotée de l'exploitation	Balance globale azotée : (Kg Azote apport - Kg Azote export) / SAU Progression à calculer : - sur la base initiale de la campagne culturale 2021-2022 ou de la moyenne des campagnes culturales 2021-2022, 2020-2021 et 2019-2020 ; - et sur la base finale de la campagne culturale 2026-2027 ou sur la moyenne des campagnes culturales 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027. Campagne culturale = 1er septembre au 31 août	kg N/ha	Réduction de 20 % ou à l'équilibre	Indicateurs de résultats additionnels Administratif et sur place : sur pièces. Vérification du calcul des indicateurs Sur place : sur pièces.	Cahiers d'épandage permettant de procéder au calcul. Rapports de diagnostics (initial et final) précisant le résultat de l'indicateur et le pourcentage de progression entre l'état initial et l'état final.			

Gérer de façon pertinente la fertilisation et réduire l'usage d'engrais minéraux	E6	Augmentation de la part de la surface sans fertilisation minérale dans la SAU	Surface sans fertilisation minérale / SAU	%	Augmentation de 10 %	Indicateurs de résultats additionnels Administratif et sur place : sur pièces. Vérification du calcul des indicateurs Sur place : sur pièces.	Cahier d'épandage permettant de procéder au calcul. Rapports de diagnostics (initial et final) précisant le résultat de l'indicateur et le pourcentage de progression entre l'état initial et l'état final.			
Gérer de façon pertinente la fertilisation et réduire l'usage d'engrais minéraux	E7	Réduction de la fertilisation azotée minérale dans la SAU	Quantité d'azote minéral épanchée totale / SAU Progression à calculer : - sur la base initiale de la campagne culturale 2021-2022 ou de la moyenne des campagnes culturales 2021-2022, 2020-2021 et 2019-2020 ; - et sur la base finale de la campagne culturale 2026-2027 ou sur la moyenne des campagnes culturales 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027.	kg Nmin/ha	Réduction de 20 %	Indicateurs de résultats additionnels Administratif et sur place : sur pièces. Vérification du calcul des indicateurs Sur place : sur pièces.	Cahiers d'épandage permettant de procéder au calcul. Rapports de diagnostics (initial et final) précisant le résultat de l'indicateur et le pourcentage de progression entre l'état initial et l'état final.			
Gérer de façon pertinente la fertilisation et réduire l'usage d'engrais minéraux	E8	Réduction de la fertilisation organique dans la SAU	Quantité d'azote organique épanchée totale / SAU Progression à calculer : - sur la base initiale de la campagne culturale 2021-2022 ou de la moyenne des campagnes culturales 2021-2022, 2020-2021 et 2019-2020 ; - et sur la base finale de la campagne culturale 2026-2027 ou sur la moyenne des campagnes culturales 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027.	kg Norg/ha	Réduction de 20 %	Indicateurs de résultats additionnels Administratif et sur place : sur pièces. Vérification du calcul des indicateurs Sur place : sur pièces.	Cahiers d'épandage permettant de procéder au calcul. Rapports de diagnostics (initial et final) précisant le résultat de l'indicateur et le pourcentage de progression entre l'état initial et l'état final.			
Economiser la ressource en eau	E9	Réduction de la consommation d'eau totale	Nombre de litres d'eau consommés sur l'exploitation Progression à calculer : - sur la base initiale de l'année civile N-1 (2022) ou de la moyenne des années N-1 (2022), N-2 (2021) et N-3 (2020) ; - et sur la base finale des consommations de l'année civile N+4 (2027) ou de la moyenne des années N+2 (2025), N+3 (2026) et N+4 (2027). N = année d'engagement en MAEC forfaitaire (2023)	litres	Réduction de 20 %	Indicateurs de résultats additionnels Administratif et sur place : sur pièces. Vérification du calcul des indicateurs Sur place : sur pièces.	Relevés des consommations d'eau (irrigation comprise) permettant de procéder au calcul. Rapports de diagnostics (initial et final) précisant le résultat de l'indicateur et le pourcentage de progression entre l'état initial et l'état final.			
Economiser la ressource en eau	E10	Réduction du volume prélevé en période d'étiage	Nombre de litres d'eau prélevés en période d'étiage (juin à septembre) Progression à calculer : - sur la base initiale de l'année civile N-1 (2022) ou de la moyenne des années N-1 (2022), N-2 (2021) et N-3 (2020) ; - et sur la base finale des consommations de l'année civile N+4 (2027) ou de la moyenne des années N+2 (2025), N+3 (2026) et N+4 (2027). N = année d'engagement en MAEC forfaitaire (2023)	litres	Réduction de 10 %	Indicateurs de résultats additionnels Administratif et sur place : sur pièces. Vérification du calcul des indicateurs Sur place : sur pièces.	Relevés des consommations d'eau (irrigation comprise) permettant de procéder au calcul. Rapports de diagnostics (initial et final) précisant le résultat de l'indicateur et le pourcentage de progression entre l'état initial et l'état final.			
Maintenir et enrichir le sol en matière organique	S1	Augmentation de la part de la surface non labourée	Surface non labourée / SAU	%	Augmentation de 20 %	Indicateurs de résultats additionnels Administratif et sur place : sur pièces. Vérification du calcul des indicateurs Sur place : sur pièces.	Registres Parcelaires Graphiques (RPG) avec identification déclarative des parcelles sans labour et leur surface. Rapports de diagnostics (initial et final) précisant le résultat de l'indicateur et le pourcentage de progression entre l'état initial et l'état final.			
Maintenir et enrichir le sol en matière organique	S2	Augmentation de la part de la surface cultivée en semis direct dans la SAU	Surface cultivée en semis direct / SAU	%	Augmentation de 10 %	Indicateurs de résultats additionnels Administratif et sur place : sur pièces et visuel (notamment par la présence de débris végétaux ou la présence d'un semis de cultures sous un couvert vivant). Vérification du calcul des indicateurs Sur place : sur pièces.	Visuel et Registres Parcelaires Graphiques (RPG) avec identification des parcelles en semis direct et leur surface. Rapports de diagnostics (initial et final) précisant le résultat de l'indicateur et le pourcentage de progression entre l'état initial et l'état final.			

Maintenir et enrichir le sol en matière organique	S3	Augmentation de la part de surfaces recevant de la matière organique dans la SAU	Surface recevant de la matière organique / SAU	%	Augmentation de 10 %	Indicateurs de résultats additionnels Administratif et sur place : sur pièces. Vérification du calcul des indicateurs Sur place : sur pièces.	Cahiers d'épandage permettant de procéder au calcul. Rapports de diagnostics (initial et final) précisant le résultat de l'indicateur et le pourcentage de progression entre l'état initial et l'état final.			
Maintenir et enrichir le sol en matière organique	S4	Amélioration du taux de matière organique pour une parcelle choisie de l'exploitation	Taux de matière organique obtenu par analyse de sol sur la parcelle choisie	%	Augmentation du taux de 0,2 % par rapport au taux initial	Indicateurs de résultats additionnels Administratif et sur place : sur pièces. Vérification du calcul des indicateurs Sur place : sur pièces.	Analyses de sol en année 1 et en année 5 pour la parcelle Rapports de diagnostics (initial et final) précisant le résultat de l'indicateur et le pourcentage de progression entre l'état initial et l'état final.			
Préserver le sol de l'érosion et du lessivage	S5	Réduction de la part des sols nus en période automne-hiver dans la SAU	Surface en sols nus en automne-hiver (novembre à février) / SAU	%	Réduction de 20 %	Indicateurs de résultats additionnels Administratif et sur place : sur pièces. Vérification du calcul des indicateurs Sur place : sur pièces.	Registres Parcellaires Graphiques (RPG) avec identification des parcelles en sols nus en automne-hiver et leur surface. Rapports de diagnostics (initial et final) précisant le résultat de l'indicateur et le pourcentage de progression entre l'état initial et l'état final.			
Préserver le sol de l'érosion et du lessivage	S6	Développement des aménagements d'hydraulique douce sur l'exploitation pour lutter contre l'érosion des sols	Linéaire des aménagements créés Aménagement d'hydraulique douce = haies, alignements d'arbres, fascines, surfaces enherbées, bandes végétales.	ml	Création de nouveaux aménagements durant l'engagement	Indicateurs de résultats additionnels Administratif et sur place : sur pièces et visuel (vérification de la présence des aménagements créés). Vérification du calcul des indicateurs Sur place : sur pièces.	Cartographies des aménagements d'hydraulique douce implantés indiquant les quantités de linéaires créés durant l'engagement. Rapports de diagnostics (initial et final) précisant le résultat de l'indicateur et le pourcentage de progression entre l'état initial et l'état final.			
Mettre en œuvre une protection sanitaire intégrée des animaux	BE1	Réduction du taux de mortalité (%)	Nombre d'animaux morts sur un an / Effectif total d'animaux de l'année	%	Réduction de 10%	Indicateurs de résultats additionnels Administratif et sur place : sur pièces. Vérification du calcul des indicateurs Sur place : sur pièces.	Registres d'élevage disponibles au moment du calcul. Rapports de diagnostics (initial et final) précisant le résultat de l'indicateur et le pourcentage de progression entre l'état initial et l'état final.			
Améliorer les conditions d'élevage et le bien-être animal	BE2	Augmentation de la surface disponible par animal en bâtiment (%)	Surface de bâtiment disponible pour les animaux / nombre d'UGB	m ² /UGB	Augmentation de 10%	Indicateurs de résultats additionnels Administratif et sur place : sur pièces. Vérification du calcul des indicateurs Sur place : sur pièces.	Surfaces des bâtiment disponibles pour les animaux et registres d'élevage disponibles au moment du calcul. Rapports de diagnostics (initial et final) précisant le résultat de l'indicateur et le pourcentage de progression entre l'état initial et l'état final.			

Améliorer les conditions d'élevage et le bien-être animal	BE3	Augmentation de la durée de pâturage	Nombre moyen de jours pâturés par an	jours/an	Augmentation de 20%	Indicateurs de résultats additionnels Administratif et sur place : sur pièces. Vérification du calcul des indicateurs Sur place : sur pièces.	Cahiers d'enregistrement des pratiques de pâturage (entrée et sortie de pâturage) permettant de calculer le nombre moyen de jours pâturés par les animaux. Rapports de diagnostics (initial et final) précisant le résultat de l'indicateur et le pourcentage de progression entre l'état initial et l'état final.			
Améliorer les conditions d'élevage et le bien-être animal	BE4	Création ou augmentation de la surface des parcours	Surface de parcours (ha)	ha	Augmentation de 10%	Indicateurs de résultats additionnels Administratif et sur place : sur pièces. Vérification du calcul des indicateurs Sur place : sur pièces.	Registres Parcellaires Graphiques (RPG) avec identification des parcours et leur surface. Rapports de diagnostics (initial et final) précisant le résultat de l'indicateur et le pourcentage de progression entre l'état initial et l'état final.			
Etre autonome pour l'alimentation des animaux	C1	Augmentation de la part des surfaces fourragères d'intérêt protéique (SIPROT) au sein de la surface fourragère principale (SFP) <u>Indicateur à choisir uniquement si l'objectif principal choisi n'est pas "Autonomie protéique"</u>	SIPROT/SFP SIPROT : tout fourrage pur ou en mélange > à 10% de MAT (Matière Azotée Totale) : herbe, luzerne, fétuque élevée, féverole, pois protéagineux, vesce, lupin, trèfle SFP : Surface fourragère principale hors céréales autoconsommées et coproduits	ha	Augmentation de 5%	Indicateurs de résultats additionnels Administratif et sur place : sur pièces. Vérification du calcul des indicateurs Sur place : sur pièces.	Registres Parcellaires Graphiques (RPG) avec identification des espèces fourragères cultivées et leur surface respective. Rapports de diagnostics (initial et final) précisant le résultat de l'indicateur et le pourcentage de progression entre l'état initial et l'état final.			
Etre autonome pour l'alimentation des animaux	C2	Augmentation de la surface en prairies (permanentes ou temporaires)	Surface en prairies (permanentes ou temporaires)	ha	Augmentation de 10%	Indicateurs de résultats additionnels Administratif et sur place : sur pièces. Vérification du calcul des indicateurs Sur place : sur pièces.	Registres Parcellaires Graphiques (RPG) avec identification des prairies permanentes et temporaires. Rapports de diagnostics (initial et final) précisant le résultat de l'indicateur et le pourcentage de progression entre l'état initial et l'état final.			
Economiser l'énergie et en particulier les énergies fossiles	C3	Réduction de la consommation annuelle en énergie totale (MJ)	Quantité annuelle d'énergie totale (directe et indirecte) (MJ) Calcul sur la base des données d'une année civile complète récente (indicateur initial : 2021 ou 2022 / indicateur final : 2026 ou 2027). Voir table de correspondance entre unités énergétiques et MJ ci-dessous.	MJ	Réduction de 10%	Indicateurs de résultats additionnels Administratif et sur place : sur pièces. Vérification du calcul des indicateurs Sur place : sur pièces.	Factures indiquant les quantités d'énergies consommées ou relevés de consommation d'énergie. Rapports de diagnostics (initial et final) précisant le résultat de l'indicateur et le pourcentage de progression entre l'état initial et l'état final.			
Développer les énergies renouvelables	C4	Augmentation de l'énergie renouvelable produite sur l'exploitation et utilisée pour l'exploitation (MJ)	Quantité annuelle d'énergie renouvelable produite sur l'exploitation puis utilisée pour les activités de l'exploitation (MJ) Calcul sur la base des données d'une année civile complète récente (indicateur initial : 2021 ou 2022 / indicateur final : 2026 ou 2027). Voir table de correspondance entre unités énergétiques et MJ ci-dessous.	MJ	Augmentation de 10%	Indicateurs de résultats additionnels Administratif et sur place : sur pièces. Vérification du calcul des indicateurs Sur place : sur pièces.	Relevés des quantités d'énergies produites. Rapports de diagnostics (initial et final) précisant le résultat de l'indicateur et le pourcentage de progression entre l'état initial et l'état final.			

